

J'ai parlé également des Noirs. Nous n'avons pas le temps d'examiner toutes les questions que ces ministères courent le risque de négliger. Dans certaines parties du Canada nous avons des Noirs depuis plusieurs siècles, et de façon générale ils n'ont pas été et ne sont pas traités sur le même pied que les Blancs au Canada.

L'hiver dernier et l'année précédente deux Noirs ont été tués par la police de Toronto, qui n'a pas encore été soumise à une enquête dans les règles. N'est-il pas choquant de penser que lorsque le procureur général de l'Ontario a osé autoriser une inculpation d'homicide, le président du syndicat des policiers lui a reproché d'avoir cédé à des pressions? Aucun responsable policier du gouvernement ontarien ou de l'administration torontoise n'a rappelé à l'ordre ce fonctionnaire qui avait contesté une décision du procureur général.

De même, un autre haut gradé de la police a dit: «Eh bien, si les gens n'aiment pas ce que nous faisons, nous allons tout simplement laisser les Noirs faire tout ce qu'ils veulent et la situation deviendra la même qu'à Detroit». C'était là un mensonge raciste destiné à semer la crainte dans une ville qui a réussi jusqu'ici à éviter les pires excès d'une ville comme Detroit.

Il y a la situation en Nouvelle-Écosse dont témoigne un article publié récemment au sujet des écoles de la province et qui débutait ainsi: «Il y a du racisme à tous les niveaux: les Noirs et les autochtones font face à des obstacles dans le système scolaire, constate un groupe d'étude». Cet article est tiré d'une étude de l'Université Dalhousie à ce sujet et, bien sûr, beaucoup d'autres témoins ont dénoncé la même situation.

On trouve à la Bibliothèque de notre Parlement un ouvrage intitulé *A History of Blacks in Canada*, de James Walker. Il est tout à l'honneur du Secrétariat d'État que ce livre ait été écrit en partie grâce à une subvention de ce ministère, mais il n'a été publié qu'à 500 exemplaires. On n'a pas réussi à le trouver en librairie ni dans les bibliothèques publiques de Toronto. Comment se fait-il qu'on n'a pas financé une plus grande distribution d'un ouvrage soigneusement documenté sur l'histoire des Noirs au Canada?

Nous avons entendu parler également de Brenda Lem, un écrivain chinois, qui déplorait récemment qu'il soit difficile de trouver dans les bibliothèques publiques des ouvrages écrits par des écrivains de couleur. Nous ne parlons pas du passé, mais du présent, parce que le passé est encore trop parmi nous.

Comme ma collègue l'a déjà fait remarquer, la Fonction publique ne donne pas le bon exemple qu'il faudrait en attendre. Instituer un système de rapport et prévoir un délai de cinq ans pour réexaminer la loi est une façon

Initiatives ministérielles

d'éviter qu'on ne fasse rien. Le gouvernement a les moyens d'obtenir cette information de ses ministères ou de ses sociétés d'État sans avoir à passer par un processus aussi lourd.

David Vienneau nous dit, dans le *Toronto Star*, que le taux de participation des minorités visibles dans la population active au Canada est de 6,3 p. 100. Le gouvernement semble n'exiger que la moitié de ce taux, soit 3,2 p. 100. Plusieurs sociétés publiques et privées n'ont même pas satisfait à cette exigence : à Radio-Canada, le taux était de 2,1 p. 100 seulement, au CN, de 2,7 p. 100, à Air Canada, de 2,9 p. 100, et aux lignes aériennes Canadien, de 3 p. 100.

Il est très intéressant de constater que c'est à la station de radio torontoise, CHUM, qui emploie 1 591 personnes, que le taux était le plus faible, soit 1,2 p. 100. En toute justice, il faut mentionner que les grandes entreprises où le taux est le plus élevé étaient la Société canadienne des postes, avec 11,6 p. 100—il y a bien longtemps que l'on a parlé en bien de cette entreprise—la Banque de la Nouvelle-Écosse, avec 10,6 p. 100 et Énergie atomique du Canada, avec 5,6 p. 100.

C'est un dossier dont le gouvernement canadien ne peut se vanter. On peut donc se demander ce qu'accomplira vraiment ce projet de loi. Même le département d'État chargé du Multiculturalisme, au secrétariat d'État, n'est pas à l'abri des critiques. De huit nominations à des postes de cadres supérieurs, c'est-à-dire le sous-secrétaire d'État, le sous-secrétaire d'État adjoint, le directeur général et les directeurs, un seul, le directeur des relations interraciales, provient d'une minorité visible. Il n'a été nommé directeur permanent que le mois dernier. Pendant quatre ans, ce secteur n'a pas eu de directeur des relations interraciales permanent ni de politique ou de stratégie officielle sur son fonctionnement. Voilà qui en dit long sur l'importance qu'accorde le gouvernement actuel à la question des minorités visibles.

Le député de York-Sud—Weston a soulevé un point très intéressant quand il a dit se demander si, dans les circonstances actuelles, on rendait vraiment service aux minorités visibles en adoptant des politiques de promotion à leur égard. Ce point de vue mérite examen, mais il faut selon moi examiner le problème de plus près. Selon M. Jeff Simpson dans son article paru dans le *Globe and Mail*, le député soutient que les conservateurs viennent tout juste de rattraper les libéraux.

Cette déclaration nous incite à nous poser la question suivante: que faisaient les libéraux à l'époque où ils formaient le gouvernement? Quelle était leur position à propos de cette question des ghettos culturels? Ce qui me rappelle un article paru dans le *Toronto Life* en décembre 1988 et signé par M^{me} Elaine Dewar qui nous parle